

## **DECLARATION LIMINAIRE CT DU 24/09/2020**

C'est dans un contexte toujours marqué par la COVID 19 que se tient ce CT.

Rappelons que l'administration en général et la nôtre en particulier ont été une fois de plus à la traîne dans la prise de décisions concernant les mesures sanitaires.

Pour mémoire, et alors que dès la mi-août on annonçait dans les médias que le port du masque serait obligatoire à compter du 1/09/20 dans les entreprises, notre administration locale nous a envoyé un message dans la semaine du 24 au 28/08 pour nous recommander... de nous laver les mains et le secrétariat général nous a adressé le vendredi 28/08 après 16 h, soit l'avant-veille de la date butoir (WE excepté) un message nous indiquant que le port du masque serait obligatoire à compter du 01/09 sauf dans les bureaux individuels, en indiquant avec une bonne dose de mauvaise foi que de toute façon le port du masque était déjà vivement conseillé.

Avec une réactivité surprenante, nous avons été dotés la veille du 01/09 d'un lot de 6 masques chacun (2/jour).

Cette dotation est censée nous permettre de faire face une semaine à condition de laver ses masques tous les 2 soirs et de ne pas être pris de l'envie de boire ou de grignoter en dehors du repas de midi.

Sans empiéter sur le CHSCT à venir, rappelons également que la gestion du 1<sup>er</sup> cas COVID post déconfinement (à notre connaissance) a été très cahotique.

Les services concernés par la désinfection des locaux n'ont été mis au courant ni du cas COVID, ni de la date de la désinfection, ni de ses modalités pas plus que de celles de la reprise d'activité le lendemain. Les premiers collègues arrivés dès 7h30, le lendemain de la désinfection ont dû attendre 9h15 pour apprendre qu'ils pouvaient enlever la rubalise, pénétrer dans les locaux, aérer les bureaux et attendre encore environ 1/2 heure avant de reprendre leurs activités.

Aucun message n'a été adressé à l'ensemble des agents pour les avertir du cas COVID, du service concerné ce qui aurait pu permettre de détecter d'éventuels cas contacts. Seuls un message rappelant les mesures sanitaires et un autre apposé sur le distributeur de boissons au sous-sol en interdisant l'accès ont été délivrés aux agents.

Nous souhaiterions à l'avenir une meilleure communication et transparence.

On peut également pointer les disparités de traitement d'un site à l'autre.

A Cruveilhier, c'est toute l'aile du 3ème étage qui a été désinfectée alors qu'à Montmailler seul le bureau de la collègue cas contact et les toilettes l'ont été.

Pourrait-on avoir communication du protocole en pareille circonstance ?

Pourriez-vous également nous donner un numéro de téléphone en cas d'urgence car il est impossible de joindre la direction rue Montmailler avant 9 h comme l'incident de lundi l'a rappelé une nouvelle fois à l'occasion des inondations à Cruveilhier.

Ce qui nous amène à vous rappeler l'urgence des travaux sur ce site.

Les travaux devaient débiter en septembre. Qu'en est-il ? Nous ne pouvons passer encore un automne à travailler dans de telles conditions, à la merci des prochaines intempéries automnales.

Mais en dehors de ce contexte, nous voici convoqués sur un ordre du jour pléthorique et peu en rapport avec les préoccupations immédiates des agents.

Même si vous n'avez pas la maîtrise complète de l'ordre du jour, nous aurions préféré y voir le NRP (Nouveau Réseau de Proximité) plutôt que le référentiel des indicateurs de basculement dans la radicalisation. Nous avons découvert à cette occasion que nous avons un référent radicalisation depuis 2016 !

Qu'en est-il des centres de contact créés afin de soulager les services départementaux : téléphone, e-contact ? Alors qu'actuellement ce sont les services départementaux qui doivent apporter leur soutien aux centres de contact débordés. En Haute-Vienne, cette aide qui devait durer 3 semaines a été prolongée de 15 jours, mobilisant entre 4 et 5 agents.

Et pendant ce temps là, le travail s'accumule dans les SIP : explications apportées aux contribuables sur leurs avis d'imposition avec la mise en place effective du PAS, les taxations automatiques, les relances automatiques qui ont fait exploser tous les modes d'accès aux services, sans compter les retards de traitement des travaux habituels en raison de la COVID.

Nous aurions aimé en savoir un peu plus sur la suppression des services éditiques et notamment celui de Limoges en 2022.

Enfin derrière le satisfecit que se délivre notre directrice au travers de son rapport d'activité, se félicitant des très bons résultats obtenus, de la généralisation de la dématérialisation des échanges, de notre contribution à la compétitivité des entreprises, de notre efficience dans notre manière d'assurer nos missions supra-départementales ... se cache une toute autre réalité.

Cette réalité est parfaitement relayée dans l'analyse des résultats de l'observatoire interne également à l'ordre du jour.

Des agents en perte de repères qui n'adhèrent pas aux changements qui se poursuivent à un rythme effréné. Des agents inquiets sur leur avenir, à la motivation en berne, dont les conditions de travail se dégradent, les rémunérations stagnent, la reconnaissance au travail et les possibilités d'évolution sont réduites à peau de chagrin.

A noter que ces sentiments sont particulièrement vifs dans notre département.

Et ce n'est hélas pas le bout du tunnel qui nous attend mais au contraire une réactivation des réformes, avec l'attente comme chaque automne des suppressions d'emplois, l'attente des prochains regroupements de services, fusions tout ça bien sûr dans l'intérêt bien compris des contribuables et des agents.

Franchement qui peut encore y croire ?

Que nos énarques fassent attention. Ce sont encore des agents, des êtres humains, en attendant que l'intelligence artificielle ne les remplace, qui font fonctionner la machine et nous ne pensons pas qu'il est de l'intérêt de l'administration, sans parler du nôtre, de mettre en place des réformes auxquelles les agents n'adhèrent pas, de le faire sans leur apporter un minimum de reconnaissance du travail accompli qui passe bien sur par la rémunération mais aussi par un minimum de considération pour l'accomplissement de leurs tâches au quotidien, un management humain, une confiance réciproque indispensable au bon fonctionnement des services.

Souligner de temps en temps, rarement, notre professionnalisme, notre conscience professionnelle ne suffit plus à nous satisfaire.